

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 AVRIL 2026

LISTE des DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Désignation	Date visa Préfecture ou Sous-Préfecture
17	Délégation d'attribution du conseil municipal au maire et abrogation de la délégation antérieure	29/04/2026
18	Désignation du correspondant défense	29/04/2026
19	Affectation du budget principal 2025 au budget principal 2026	29/04/2026
20	Budget primitif principal 2026	29/04/2026
21	Taux de fongibilité des crédits budgétaires pour l'année 2026	29/04/2026
22	Imputation en investissement des dépenses inférieures à un prix unitaire de 500 €	29/04/2026
23	Taux des taxes directes locales	29/04/2026
24	Subventions aux associations	29/04/2026
25	Adhésion aux associations	29/04/2026
26	Programme d'actions des travaux forestiers de l'année 2026	29/04/2026
27	Maintien de l'adhésion de la commune au groupement d'achats du SDES	29/04/2026

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

OBJET : délégation d'attribution du conseil municipal au maire et abrogation de la délégation antérieure

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°9/2026,

Monsieur le Maire rappelle que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT prévoient la possibilité, pour le conseil municipal, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses pouvoirs.

Une délibération en ce sens a été prise lors de la séance du 20 mars 2026.

Cette délégation étant destinée à alléger les séances du conseil municipal et à favoriser la continuité du fonctionnement des services communaux dans un souci d'efficacité et de bonne administration, Monsieur le Maire propose de l'étendre et de la modifier, pour toute la durée de son mandat, dans les matières listées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les délégations, listées ci-dessous, au Maire

1) PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2) PASSER les contrats d'assurance ainsi qu'ACCEPTER les indemnités de sinistre y afférentes ;

3) De CRÉER, MODIFIER ou SUPPRIMER les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4) PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 5) ACCEPTER les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6) FIXER les rémunérations et REGLER les frais et honoraires des notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7) FIXER les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 8) DÉFENDRE la commune dans toutes les actions en Justice intentées contre elle, étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale portant sur tous les domaines et toutes juridictions de l'ordre administratif, judiciaire ou spécialisée dans lesquelles la commune peut être amenée à ester en justice ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ ;
- 9) DECIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas un an ;
- 10) AUTORISER, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 11) DEMANDER à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions pour l'ensemble des dossiers de fonctionnement et d'investissement qui pourraient bénéficier d'aide financière ;
- 12) DE PROCEDER au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

DECIDE que, en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation sont prises, en priorité, par les adjoints titulaires des délégations consenties en application de l'article L. 2122-18 du CGCT et, à défaut, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-17 de ce code,

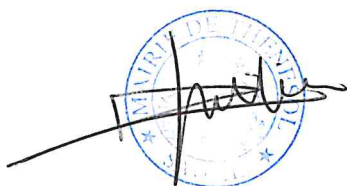
ABROGE la délibération n°9/2026 du 20 mars 2026.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le

30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

OBJET : désignation du correspondant défense

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense. Le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE Louis HYVERT-BESSON comme correspondant défense.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le **30 AVR. 2026**

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

<u>En exercice</u>	:	11
<u>Présents</u>	:	10
<u>Votants</u>	:	11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

OBJET : Affectation du budget principal 2025 au budget principal 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'affectation du budget 2025 au budget 2026 a été votée en séance du 23 février 2026 sous l'ancienne mandature, sans élaboration du budget 2026.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2026, il s'avère qu'il convient de modifier l'affectation votée.

Il rappelle les résultats 2025 à affecter et propose de les affecter comme suit :

En section de fonctionnement

Vu les résultats de l'exercice 2025	8 108.82€
Vu les résultats antérieurs reportés	207 415.05€
Le résultat de fonctionnement à affecter est de	215 523.87€

**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

En section d'investissement

Vu les résultats de l'exercice 2025	-77 290.13€
Vu les résultats antérieurs reportés	-25 354.06€
Le résultat d'investissement à affecter est de	-102 644.19€
Pour information, solde des restes à réaliser	-41 225.11€
Besoin de financement	-143 869.30€

RÉCÉPISSÉ

- En recette de fonctionnement, d'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement au compte 002 (Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté) soit : 102 417.17 €
- En recette d'investissement, d'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement reporté) soit : 113 106.70€
- En dépense d'investissement, d'affecter le résultat déficitaire de d'investissement à l'article 001 soit : 102 644.19€

Compte tenu de ces éléments il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2025 du budget principal au budget principal 2026 comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AFFECTE les résultats 2025 du budget principal au budget principal 2026 comme suit :

- En recette de fonctionnement, une partie du résultat excédentaire de fonctionnement au compte 002 (Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté) soit : 102 417.17 €
- En recette d'investissement, une partie du résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement reporté) soit : 113 106.70€
- En dépense d'investissement, le résultat déficitaire de d'investissement à l'article 001 soit : 102 644.19€

DIT que la délibération n°2/2026 du 23 février 2026 est annulée,

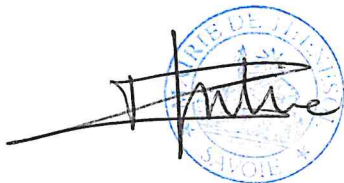
DIT que la présente délibération sera transmise au Trésor Public.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le

30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

OBJET : budget primitif principal 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE GESTION COURANTE	
011 - Charges à caractère général	151 919.17 €
012 - Charges de personnel	140 300 €
014 - Atténuations de charges	2 700 €
65 - Charges de gestion courante	40 910 €
Total des dépenses de gestion courante	335 829.17 €
66 - Charges financières	5 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	340 829.17 €
RECETTES DE GESTION COURANTE	
70 - Produits des services	23 148 €
73 - Impôts et taxes reçus	44 700 €
731 - Fiscalité locale	88 720 €
74 - Dotations et participations	75 844 €
75 - Autres produits de gestion courante	6 000 €
Total des recettes de gestion courante	238 412 €
002 - Résultat reporté	102 417.17 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	340 829.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'EQUIPEMENT	
21 - Immobilisations corporelles	24 522.59 €
23 - Immobilisations en cours	5 000 €
Restes à réaliser	79 497.11 €
Total des dépenses d'équipement	109 019.70 €
DEPENSES FINANCIERES	
16 - Emprunts	24 500 €
Total des dépenses financières	24 500 €
001 - Résultat reporté	102 644.19€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	236 163.89 €
RECETTES D'EQUIPEMENT	
Restes à réaliser	38 272 €
16 - Emprunts	80 000 €
Total des recettes d'équipement	118 272 €
RECETTES FINANCIERES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 785.19 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	113 106.70€
Total des recettes financières	117 891.89 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	236 163.89 €

Compte tenu de ces éléments il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif principal 2026 comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif principal 2026 comme indiqué ci-dessus dont les crédits affectés aux différents postes budgétaires s'équilibrent, en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **340 829.17 €**
- Section d'investissement : **236 163.89 €**

DIT que la présente délibération sera transmise au Trésor public.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le 30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine NAWI



Le Maire,
Nicolas BERNARD DUGUET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE THENESOL
COMMUNE

Numéro SIRET : 21730292600019
Poste comptable : TRESORERIE ALBERTVILLE

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet


B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	44
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	48
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	50
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	51
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	412 062,38	339 234,59	182 060,99	A1 112 879,68
Investissement	134 287,95	56 997,82 (3)	-25 354,06	A2 -102 644,19
Fonctionnement	277 774,43	285 883,25 (4)	207 415,05	A3 215 523,87

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 79 497,11	III + IV 38 272,00	B1	-41 225,11
Investissement	I 79 497,11	III 38 272,00	B2	-41 225,11
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	
Investissement	A2 + B2	-143 869,30
Fonctionnement	A3 + B3	215 523,87

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 79 497,11
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	79 497,11
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définis de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 38 272,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	38 272,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A	
VOTE		Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 54 022,59	RECETTES 197 891,89
		+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		79 497,11	38 272,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 102 644,19	(si solde positif) 0,00
		=	=	=
		Total de la section d'investissement (2)	236 163,89	236 163,89
VOTE		Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 340 829,17	RECETTES 238 412,00
		+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent) 102 417,17
		=	=	=
		Total de la section de fonctionnement (3)	340 829,17	340 829,17
		TOTAL DU BUDGET (4)	576 993,06	576 993,06

- (1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	197 144,05	79 497,11	24 522,59	24 522,59	104 019,70
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'équipement		197 144,05	79 497,11	29 522,59	29 522,59	109 019,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 381,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 381,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		215 525,05	79 497,11	54 022,59	54 022,59	133 519,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	215 525,05	79 497,11	54 022,59	54 022,59	133 519,70
--------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	102 644,19
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 163,89
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	54 915,00	38 272,00	0,00	0,00	38 272,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		54 915,00	38 272,00	80 000,00	80 000,00	118 272,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 879,00	0,00	4 785,19	4 785,19	4 785,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	25 354,06	0,00	113 106,70	113 106,70	113 106,70
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 233,06	0,00	117 891,89	117 891,89	117 891,89
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		95 148,06	38 272,00	197 891,89	197 891,89	236 163,89

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	145 731,05		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		145 731,05		0,00	0,00	0,00

TOTAL	240 879,11	38 272,00	197 891,89	197 891,89	236 163,89
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 163,89
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	179 966,00	0,00	151 919,17	151 919,17	151 919,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	85 200,00	0,00	140 300,00	140 300,00	140 300,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	36 905,00	0,00	40 910,00	40 910,00	40 910,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		305 071,00	0,00	335 829,17	335 829,17	335 829,17
66	Charges financières	1 352,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		306 423,00	0,00	340 829,17	340 829,17	340 829,17

023	Virement à la section d'investissement (4)	145 731,05		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		145 731,05		0,00	0,00	0,00

TOTAL	452 154,05	0,00	340 829,17	340 829,17	340 829,17
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					340 829,17

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 644,00	0,00	23 148,00	23 148,00	23 148,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	61 542,00	0,00	44 700,00	44 700,00	44 700,00
731	Fiscalité locale	85 985,00	0,00	88 720,00	88 720,00	88 720,00
74	Dotations et participations (3)	76 267,00	0,00	75 844,00	75 844,00	75 844,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 301,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	102 417,17
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 829,17
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 500,00	0,00	24 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	104 019,70	0,00	104 019,70
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		133 519,70	0,00	133 519,70

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	102 644,19
---	--	-------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 163,89
---	---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	151 919,17		151 919,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	140 300,00		140 300,00
014	Atténuations de produits	2 700,00		2 700,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	40 910,00	0,00	40 910,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	5 000,00	0,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		340 829,17	0,00	340 829,17

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 829,17
---	--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 785,19	0,00	4 785,19
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	38 272,00	0,00	38 272,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 000,00	0,00	80 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		123 057,19	0,00	123 057,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	113 106,70
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 163,89
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	23 148,00		23 148,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	44 700,00		44 700,00
731	Fiscalité locale	88 720,00		88 720,00
74	Dotations et participations (8)	75 844,00		75 844,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	6 000,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		238 412,00	0,00	238 412,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	102 417,17
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 829,17

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		215 525,05	79 497,11	0,00	54 022,59	54 022,59	0,00	54 022,59	133 519,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	197 144,05	79 497,11	0,00	24 522,59	24 522,59	0,00	24 522,59	104 019,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		197 144,05	79 497,11	0,00	29 522,59	29 522,59	0,00	29 522,59	109 019,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 381,00	0,00		24 500,00	24 500,00		24 500,00	24 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					0,00
Total des dépenses financières		18 381,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		215 525,05	79 497,11	0,00	54 022,59	54 022,59	0,00	54 022,59	133 519,70
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	102 644,19
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	236 163,89
---	-------------------

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		215 525,05	38 272,00	84 785,19	84 785,19	123 057,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	54 915,00	38 272,00	0,00	0,00	38 272,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		54 915,00	38 272,00	80 000,00	80 000,00	118 272,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 879,00	0,00	4 785,19	4 785,19	4 785,19
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 879,00	0,00	4 785,19	4 785,19	4 785,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		69 794,00	38 272,00	84 785,19	84 785,19	123 057,19
021	Virement de la section de fonctionnement	145 731,05		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		145 731,05		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	113 106,70
---------------------------------------	-------------------

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
----------	------------------------------------	--------------	------------------------	---------------------------	---

Total des recettes d'investissement cumulées					236 163,89
---	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	215 525,05	79 497,11	0,00	54 022,59	54 022,59	0,00	54 022,59	133 519,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	197 144,05	79 497,11	0,00	24 522,59	24 522,59	0,00	24 522,59
2117	Bois et forêts	40 084,00	28 766,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2131	Bâtiments publics	129 200,05	45 497,33		8 274,89	8 274,89	0,00	8 274,89
2151	Réseaux de voirie	15 300,00	0,00		5 247,70	5 247,70	0,00	5 247,70
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
21538	Autres réseaux	12 210,00	5 233,78		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	197 144,05	79 497,11	0,00	29 522,59	29 522,59	0,00	29 522,59	109 019,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	18 381,00	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00
1641	Emprunts en euros	18 381,00	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		18 381,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		215 525,05	79 497,11	0,00	54 022,59	54 022,59	0,00	54 022,59	133 519,70
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		215 525,05	I 38 272,00	84 785,19	II 84 785,19	III = I + II 123 057,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	54 915,00	38 272,00	0,00	0,00	38 272,00
1323	Subv. non transf. Départements	29 915,00	13 272,00	0,00	0,00	13 272,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		54 915,00	38 272,00	80 000,00	80 000,00	118 272,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 879,00	0,00	4 785,19	4 785,19	4 785,19
10222	FCTVA	14 879,00	0,00	4 785,19	4 785,19	4 785,19
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 879,00	0,00	4 785,19	4 785,19	4 785,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		69 794,00	38 272,00	84 785,19	84 785,19	123 057,19
021	Virement de la section de fonctionnement	145 731,05		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		145 731,05		0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		452 154,05	0,00	0,00	340 829,17	340 829,17	0,00	340 829,17	340 829,17
011	Charges à caractère général (3)	179 966,00	0,00	0,00	151 919,17	151 919,17	0,00	151 919,17	151 919,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	85 200,00	0,00		140 300,00	140 300,00		140 300,00	140 300,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	36 905,00	0,00	0,00	40 910,00	40 910,00	0,00	40 910,00	40 910,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		305 071,00	0,00	0,00	335 829,17	335 829,17	0,00	335 829,17	335 829,17
66	Charges financières	1 352,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 352,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		306 423,00	0,00	0,00	340 829,17	340 829,17	0,00	340 829,17	340 829,17
023	Virement à la section d'investissement	145 731,05			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		145 731,05			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	340 829,17
--	-------------------

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 644,00	0,00	23 148,00	23 148,00	23 148,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	61 542,00	0,00	44 700,00	44 700,00	44 700,00
731	Fiscalité locale	85 985,00	0,00	88 720,00	88 720,00	88 720,00
74	Dotations et participations (2)	76 267,00	0,00	75 844,00	75 844,00	75 844,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	8 301,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion des services		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	102 417,17
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	340 829,17
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		452 154,05	0,00	0,00	340 829,17	340 829,17	0,00	340 829,17	340 829,17
011	Charges à caractère général (4)	179 966,00	0,00	0,00	151 919,17	151 919,17	0,00	151 919,17	151 919,17
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60612	Énergie - Électricité	13 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60613	Chauffage urbain	3 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
60618	Autres fournitures non stockables	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		10 369,17	10 369,17	0,00	10 369,17	10 369,17
6064	Fournitures administratives	600,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	3 570,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	30 600,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
613	Locations	1 480,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615231	Entretien, réparations volries	79 785,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61524	Entretien bois et forêts	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 064,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6168	Autres primes d'assurance	537,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
618	Divers	380,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
625	Déplacements et missions	100,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	6 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 700,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	85 200,00	0,00		140 300,00	140 300,00		140 300,00	140 300,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	900,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6470	Autres charges sociales	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 000,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6588) (4)	36 905,00	0,00	0,00	40 910,00	40 910,00	0,00	40 910,00	40 910,00
65311	Indemnités de fonction	28 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
65315	Formation	500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	5 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
65818	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		305 071,00	0,00	0,00	335 829,17	335 829,17	0,00	335 829,17	335 829,17
66	Charges financières	1 352,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 352,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 352,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		306 423,00	0,00	0,00	340 829,17	340 829,17	0,00	340 829,17	340 829,17
023	Virement à la section d'investissement	145 731,05			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		145 731,05			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 644,00	0,00	23 148,00	23 148,00	23 148,00
7022	Coupes de bois	1 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	48,00	0,00	48,00	48,00	48,00
7032	Stationnement et location voie publique	230,00	0,00	600,00	600,00	600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	366,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	7 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	61 542,00	0,00	44 700,00	44 700,00	44 700,00
73211	Attribution de compensation	41 542,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
732188	Autres	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	85 985,00	0,00	88 720,00	88 720,00	88 720,00
73111	Impôts directs locaux	85 985,00	0,00	88 720,00	88 720,00	88 720,00
74	Dotations et participations (3)	76 267,00	0,00	75 844,00	75 844,00	75 844,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	18 900,00	0,00	15 155,00	15 155,00	15 155,00
741121	DSR des communes	9 634,00	0,00	12 153,00	12 153,00	12 153,00
742	Dot. aux élus locaux	4 600,00	0,00	6 061,00	6 061,00	6 061,00
744	FCTVA	9 133,00	0,00	5 375,00	5 375,00	5 375,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	23 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 301,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
752	Revenus des immeubles	7 001,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
75888	Autres	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		240 739,00	0,00	238 412,00	238 412,00	238 412,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 - produit des cessions d'immobilisations -).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péfo- dicté des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé ON	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel, B : bimestriel, T : trimestriel, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
--	--	------	------	------	------	------	------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 328, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-102 644,19	-102 644,19
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-41 225,11	-41 225,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-143 869,30	-143 869,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	113 106,70	113 106,70
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-143 869,30	-143 869,30
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-30 762,60	-30 762,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	24 500,00	24 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 785,19	4 785,19
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-19 714,81	-19 714,81

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		24 500,00	24 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		24 500,00	24 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 500,00	24 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 785,19	III 4 785,19
Ressources propres externes de l'année (a)		4 785,19	4 785,19
10222	FCTVA	4 785,19	4 785,19
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

COMMUNE DE THENESOL - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signatures in blue ink. The signatures are scattered across the lower half of the page. One prominent signature at the bottom right reads "N. ZERJAN". Other signatures are more stylized and less legible.

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
29 AVR. 2026
RÉCÉPISSÉ

OBJET : taux de fongibilité des crédits budgétaires pour l'année 2026

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que consécutivement au passage à la nomenclature M57 depuis l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Cette fongibilité, dite asymétrique, permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire propose d'avoir une prévision plus large par chapitre et de réaliser des décisions modificatives si besoin en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DETERMINE le taux de fongibilité de la section de fonctionnement à 0% pour l'année 2026,

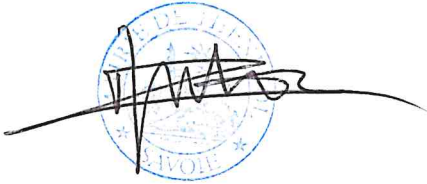
DETERMINE le taux de fongibilité de la section d'investissement à 0% pour l'année 2026.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le

30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
29 AVR. 2026
RÉCÉPISSÉ

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

OBJET : imputation en investissement des dépenses inférieures à un prix unitaire de 500 €

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
VU l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001,
VU la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Monsieur le Maire informe que les biens dont le prix unitaire est inférieur à 500 € TTC sont imputés en section de fonctionnement, ce qui ne permet pas de récupérer le FCTVA (Fonds de compensation sur la TVA) sur ces derniers.

Cependant, d'après la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002, les biens listés en annexe 1 de cette dernière peuvent être imputés en section d'investissement, même si leur valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'imputer en section d'investissement les biens qu'elle va acquérir dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC et qui figurent sur l'annexe 1 de la circulaire précitée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

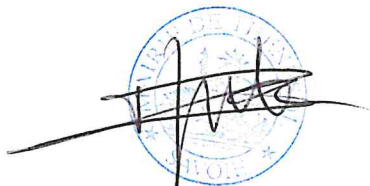
APPROUVE l'imputation en section d'investissement des biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC et dont la désignation est listée dans l'annexe 1 de la circulaire du 26 février 2002.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

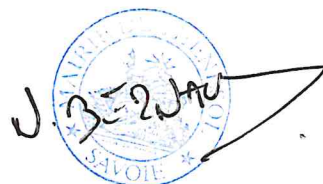
Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le

30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
29 AVR. 2026
RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

OBJET : taux des taxes directes locales

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation annuelle du vote des taux avant le 15 avril, délai prorogé au 30 avril les années électorales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les taux applicables en 2026 des taxes directes locales :

Taxe d'habitation	Taxe sur le Foncier bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
6.84%	23.52%	97.15%

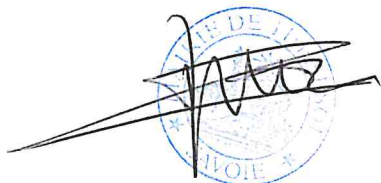
DIT que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Savoie,

DIT que l'état 1259 sera transmis à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le 30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
29 AVR. 2026
RÉCÉPISSÉ**

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHE**T, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHE**T)

**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

OBJET : subventions aux associations

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU les diverses demandes de subventions reçues en mairie,

Monsieur le Maire informe de la réception de demandes de subventions de la part de diverses associations. Il convient de définir le montant octroyé à chacune d'entre elles.

Compte tenu de ces éléments il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de subventions aux associations suivantes pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association « APE Thénésol-Allondaz »,

APPROUVE le versement d'une subvention de 100€ à l'association « COSI »,

APPROUVE le versement d'une subvention de 200€ à l'association « L'écho de Cornillon »,

APPROUVE le versement d'une subvention de 100€ à l'association « Aide familles à domicile »,

PRECISE que les demandes doivent parvenir en mairie, accompagnées d'un bilan de l'année N-1 et d'un prévisionnel de l'année N,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2026, chapitre 65.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le 30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

OBJET : adhésion aux associations

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut adhérer à différentes associations. Dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire approuvées précédemment, le maire est autorisé à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Etant donné le renouvellement du conseil municipal, il convient de définir, pour cette première année, les associations auxquelles la commune souhaite adhérer.

Le montant de la cotisation annuelle 2026 est indiqué à titre indicatif et peut être amené à évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

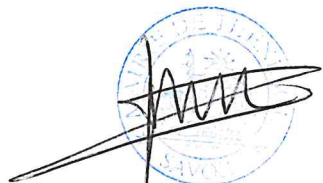
DECIDE d'adhérer aux associations suivantes pour la durée du mandat

	Montant 2026 à titre indicatif
Association des maires ruraux de Savoie	120€
ASDER (Agence au service du défi énergétique)	100€
AGATE (Agence alpine des territoires)	230.30€
CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)	70€

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le 30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

OBJET : programme d'actions des travaux forestiers de l'année 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT le programme de travaux forestiers proposé par l'ONF,

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

Ces derniers, dont le coût global est estimé à 13 060€ HT, se répartissent de la manière suivante :

- Entretien des plantations (parcelles 5 et 6) pour 2 510€ HT, subventionnable à hauteur de 40% soit 1 004€,
- Dépressage (parcelles 6 et 7) pour 7 210€ HT, subventionnable à hauteur de 40% soit 2 884€,
- Entretien des limites pour 3 340€ HT.

Une coupe est programmée pour cette année, parcelle 6, dont le montant des ventes est estimé à 11 025€ HT.

Face aux difficultés financières de la commune, il est proposé d'éviter toute dépense supplémentaire pour cette année. Seul l'entretien des plantations est à retenir étant donné l'accord donné par l'ancien conseil municipal à l'ONF, et le dossier de demande de subvention déposé. Le reste à charge pour la commune ne serait que de 1 506€ HT.

Les travaux non retenus cette année pourront être proposés en 2027.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver partiellement le programme d'actions des travaux forestiers 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation partielle des travaux sylvicoles – entretien des plantations - pour un coût de 2 510€ HT,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2026,

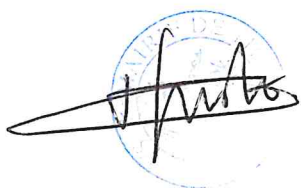
DIT que la présente délibération sera transmise à l'ONF.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le

30 AVR. 2026

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
29 AVR. 2026
RÉCÉPISSÉ

**COMMUNE
DE
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 27/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thénésol légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BERNARD DUGUET**, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Patricia **CANOVAZ**, Claire **MONGELLAZ**, Cynthia **SACCHETI**, Justine **NAWI**, Bertille **GIRAUD**
Messieurs Nicolas **BERNARD DUGUET**, Jean-Paul **FRESCHET**, Ludovic **ENNE**, Louis **HYVERT-BESSON**, Jean **MARTINAL**

Était absent :

Monsieur Frédéric **JOGUET** (pouvoir à Monsieur Jean-Paul **FRESCHET**)

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de Séance : Madame Justine **NAWI**

**SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE**

29 AVR. 2026

RÉCÉPISSÉ

OBJET : maintien de l'adhésion de la commune au groupement d'achats du SDES

La précédente municipalité avait décidé de participer à un groupement d'achat de fourniture d'électricité via le SDES.

Après mise en concurrence des fournisseurs d'électricité, le groupement d'achat a choisi OCTOPUS pour la période 2026-2028. Le SDES a informé qu'une nouvelle mise en concurrence sera lancée pour la période 2028-2031 et souhaite pour cela consolider le périmètre des entités participantes.

La participation est reconduite automatiquement pour les membres, sauf décision expresse de quitter le groupement.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour le maintien de l'adhésion de la commune au groupement pour la période 2028-2031.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

5 voix contre : Ludovic ENNE, Louis HYVERT-BESSON, Jean MARTINAL, Claire MONGELLAZ, Cynthia SACCHETI
4 abstentions : Jean-Paul FRESCHET, Frédéric JOGUET (pouvoir à Jean-Paul FRESCHET), Justine NAWI, Patricia CANOVAZ

2 voix pour : Nicolas BERNARD-DUGUET, Bertille GIRAUD

APPROUVE le maintien de l'adhésion de la commune au groupement d'achats du SDES.

Ainsi, fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La Secrétaire de Séance,
Justine **NAWI**



Handwritten signature of Justine NAWI over a blue circular official stamp of the Commune de Thénésol.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Publication ou notification le 30 AVR, 2026

Le Maire,
Nicolas **BERNARD DUGUET**



Handwritten signature of Nicolas BERNARD DUGUET over a blue circular official stamp of the Commune de Thénésol.